

Procès-verbal

Séance du 20 Janvier 2022

L' an 2022, le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Thibaud Renaudeau, Anthony Poiraud, Nicolas Voisin, Marc-Henri Le Vaillant, Jean-Philippe Thiré, Michel Papin, Grégory Colas, Freddy Lièvre et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARE Mireille à Mme MOREAU Lisiane, BLONDEL Aude à M. THIRE Jean-Philippe, M. LHERMITTE Philippe à M. POIRAUD Anthony

Excusé(s) : M. ORGERIT Freddy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 14/01/2022

Date d'affichage : 14/01/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. MENANTEAU Laurent

-----**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14
DECEMBRE 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2022_01: CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

En raison de la restitution de la compétence fourrière animale aux communes par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et afin de permettre une

continuité de service sur le terrain, il est proposé de contractualiser auprès de la société « Le Hameau Canin », prestataire actuel du bâtiment intercommunal dédié à la fourrière animale qui va être réhabiliter.

Mme le Maire présente les conditions tarifaires mentionnées dans la convention d'une durée d'un an, renouvelable sans pouvoir excéder 36 mois supplémentaires. Un délégué représentant de la commune doit être désigné.

La convention fixe un droit annuel d'entrée de 1,60 euros/habitant et un tarif fixé de 90 euros /animal identifié ou 130 euros/animal non identifié, récupérable sur les propriétaires. Le service fonctionne 24h/24h, 7 jours/7 jours.

Mme le Maire rappelle que jusqu'alors, l'ancienne communauté de communes du Pays Mareuillais était compétente en la matière et que la commune n'a jusqu'ici jamais eu cette charge.

Il n'existe que cette société sur le secteur.

Il est proposé de reporter ce point de l'ordre du jour après avoir approfondi si d'autres possibilités existent sur le secteur.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de reporter ce point de l'ordre du jour.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2022_02: BOITE A LIVRES ET PROJET MARIANNE EN FRONTON DE MAIRIE

Mme le Maire informe le conseil municipal sur les 2 projets « boîte à livres » et « fronton mairie ».

M. Rodolphe Arneaud, en charge du dossier « Boîte à livres » a présenté le support de boîte à livres fabriqué. Précédemment, il avait également été évoqué la décoration de cette boîte à livres et son emplacement. Mme le Maire présente le projet de graphisme de l'artiste Ange painting, résidant sur la commune. Ces décors seront apposés sur les différentes faces de la boîte à livres, qui sera installée sur le côté de la mairie, sous l'arche.

Après avis sur les croquis des graphismes qui seront apposés sur la boîte à livres, Mme le Maire présente le devis d'un montant de 340 euros TTC.

M. Thibaud Renaudeau, en charge du projet de devise républicaine, a également pris contact avec cette même artiste pour intégrer le projet de devise avec la

réalisation d'une Marianne en fronton de mairie comme évoqué en conseil municipal.

Le devis pour la réalisation de la devise et sur plaque en fronton de mairie avec également la fourniture d'une autre plaque pour y apposer la fresque Marianne s'élève à 942,54 euros HT, soit 1131,05 euros TTC.

Après avis sur le graphisme de la Marianne, Mme le Maire présente le devis de la réalisation de la fresque Marianne d'un montant de 154 euros TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter les propositions :

- pour la réalisation, découpe et fourniture de plaques de la devise en fronton de mairie, de l'entreprise LOUINEAU d'un montant de 942,54 euros HT, soit 1 131,05 euros TTC,
- pour la customisation de la boîte à livres par Ange Painting d'un montant de 340 euros TTC,
- pour la réalisation d'une fresque Marianne par Ange Painting d'un montant de 154 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2022_03: OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce avant le vote du budget primitif 2022 (remplacement d'un ballon d'eau chaude à la salle polyvalente):

Chapitre 21 – 21318 : 2000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2022 du budget principal.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

POINT - RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE

- Commission de sécurité du 13/01/2022 relative à l'utilisation temporaire des locaux pour l'école: avis favorable
- Réunion de chantier le vendredi 28/01/2022 à 9h en mairie pour date effective de début de chantier
- Déménagement prévu le samedi 05/02/2021 : un maximum de volontaires sera nécessaire
- Sydev: dossier en cours d'instruction; subvention possible d'un montant de 86000 euros
- Capteurs CO2: une demande d'estimatif a été sollicité en raison du contexte; l'Etat subventionne en ce moment l'achat.
- Location de WC enfants-maternelles : nécessaires en raison de la disponibilité d'un seul sanitaire à la maison communale
Tarif : 2928 euros TTC/4mois, une saignée devra être faite pour le raccordement non comptabilisée, raccordement électrique également à prévoir non comptabilisé
- Achat des clôtures de chantier avec un portail coulissant pour la sécurisation de la cour : 2680 euros TTC

Livraison WC + clôtures la semaine avant le déménagement

- Déplacement des points d'apports volontaires (papier et verre) au niveau des places de stationnement pour éviter que le camion de collecte n'entre sur le parking; il restera sur la rue Principale

- Déménagement des tableaux numériques par l'entreprise Solutions.com, prestataire de la téléphonie et informatique de la commune

- Installation d'une ligne téléphonique +internet à la salle Norbert Meunier : transfert de ligne de l'école à la salle (pas de changement de numéro), portables pour les enseignants afin de communiquer entre les bâtiments.

Toutes les lignes téléphoniques des bâtiments communaux transiteront par la mairie mais avec lignes téléphoniques propres à chaque bâtiment. Location mensuelle du matériel des 3 bâtiments. Création d'un pont réseau pour l'internet et téléphone à la cantine

- rencontre enseignants le 21/01/2022 et réunion avec les parents le vendredi 28/01/2022 à 19h

- temps méridien et cantine : problème du trajet et de temps pour les 3 services cantine

Estimatif pour un trajet minibus pour les maternelles : coût trop élevé estimé à 6000 euros,

Appel à bénévoles pour un encadrement sur les trajets à pied

Proposition de 2 services cantine au lieu de 3 "dans la mesure du possible" afin de laisser plus de temps aux enfants de déjeuner et de faire le trajet : à voir avec Stéphanie

INFORMATIONS DIVERSES

- Renonciation à acquérir des parcelles : C923-924-925-926-927-928-929, C 1035, C 453-

-Constitution d'un groupe de travail pour le projet aire de jeux : Jean-Philippe Thiré, Aude Blondel, Thibaud Renaudeau, Anthony Poiraud

-Peupliers : Rencontre au printemps avec la commission avec la DDTM et le Parc du Marais poitevin pour le projet de replantation

- Aménagement du local de la maison communale à prévoir après la fin de chantier de l'école

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 24/01/2022

Le Maire

Lisiane MOREAU